

BULLETIN D'INFORMATION

CREAT 15 ans

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Automne 2011

en manchettes

Mot de la présidente

Je crois que nous devons encore parler d'énergie, car nous en consommons beaucoup à bon ou à mauvais escient ! Lorsque vous lirez ce texte, nous aurons participé au Forum québécois sur l'énergie à Shawinigan. Ce forum est l'aboutissement d'une démarche d'indépendance au pétrole menée par les conseils régionaux de l'environnement du Québec. Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi- Témiscamingue a fait dresser un portrait énergétique de la région par Patrick Déry, chercheur chez Groupe de recherches écologiques de la Baie (GREB). Nous avons également organisé des bars de l'énergie aux 5 pôles de la région, qui se traduisaient en discussion libre sur la consommation d'énergie et la façon de parvenir à une indépendance au pétrole.

Au Québec, réussirons-nous à faire des actions concertées vers une indépendance au pétrole ! La meilleure façon de réduire notre consommation d'énergie est d'être conscient de notre empreinte et de favoriser son économie.

Nous pouvons constater que nous avons de grands défis à relever afin de réduire notre dépendance au pétrole. Étant une vaste région, une région de froid, une région de ressources naturelles, de loisirs de toutes sortes tels que la chasse, la pêche, la promenade en VTT ou en motoneige, notre consommation d'énergie fossile y est importante.

Nous devons dès maintenant réfléchir aux moyens que nous favoriserons pour réduire cette dépendance au pétrole ? Ce n'est plus un choix, mais une nécessité, car les ressources pétrolières s'épuisent ou ne peuvent être exploitées d'une façon durable. Le pétrole est une ressource non renouvelable, pensons-y !

Plusieurs moyens s'offrent à nous, le covoiturage, le transport en commun, la marche à pied, la bicyclette, etc. Le transport actif, en plus d'économiser de l'énergie, est un atout pour une meilleure santé, utilisons-le ! La réduction de la grosseur de nos véhicules pourrait être envisagée et permettrait cette réduction de la consommation.

Mais l'énergie que nous utilisons ne provient pas seulement du pétrole, mais aussi de l'électricité. Au Québec, la majorité de notre électricité provient de l'harnachement de rivières. Considérée comme énergie verte, elle a tout de même un impact significatif sur les écosystèmes.

Chaque jour, nous devons nous questionner sur nos choix de vie par rapport à cette consommation effrénée de l'énergie. Avec le temps des fêtes qui approche, nous voyons toujours cette panoplie de lumières que tous installent. **Nous devrions nous donner comme ligne de conduite d'installer ces lumières seulement à partir du 15 décembre, nous économiserions une quantité d'énergie considérable.** Toutes ces fêtes de consommation utilisent de l'énergie, que ce soit pour les décorations ou la production de biens de courte durée.

Il y a d'autres énergies négligées qui devraient être considérées. L'énergie solaire pourrait être développée, car notre ensoleillement est intéressant. L'utilisation des vents peut devenir un choix dans certains secteurs de la région. La biomasse forestière est une avenue intéressante pour l'avenir. De plus, le potentiel de renouvellement de la ressource est prometteur dans la région. Enfin, avec des appareils plus performants, nous pourrions réussir à nous distinguer et à réduire notre dépendance au pétrole.

Tout cela est quelque chose que nous connaissons déjà, il suffit de passer aux actes. Ce n'est pas facile, mais, c'est possible.

Nous produisons beaucoup de matières résiduelles et ces matières une fois enfouies produisent des gaz. Ces gaz pourraient être utilisés à d'autres fins. La transformation de ces gaz en énergie utilisable permet de réaliser le cycle complet de vie de ces matières. Ce qui veut dire production des déchets, leur enfouissement, leur transformation en gaz de façon naturelle et l'utilisation de ces gaz en énergie servant à différents usages.

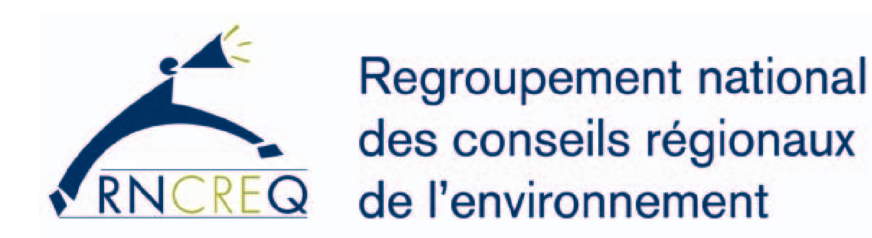
Des exemples en région doivent être soulignés comme, entre autres, la « Vache à Maillotte » qui utilise son « petit lait » étant les déchets de la transformation du fromage utilisés pour produire des gaz dans le but de chauffer les bâtiments de la fromagerie. C'est avant-gardiste, mais prometteur. Un exemple à suivre !

Soyons créatifs… soyons productifs en pensant que la qualité de l'environnement, c'est l'AVENIR !

Jacinthe Châteauvert

Jacinthe Châteauvert
Présidente
CREAT





Le CREAT est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Consultez le www.rncreq.org pour en apprendre davantage.



Le CREAT a un nouveau directeur général

M. Pape Déthié Ndione a joint l'équipe du CRE Abitibi-Témiscamingue en tant que directeur général depuis le mois de mai dernier. Déthié a fait un master en gestion de l'environnement, puis une maîtrise en foresterie. Il possède une grande expérience en matière d'approches participatives pour impliquer différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il a également conduit des expériences de prise en compte de l'environnement dans divers projets de développement. Présentement, il mène des recherches sur les biens et services environnementaux que procure la forêt et sur la prise en compte des connaissances autochtones dans l'élaboration des scénarios d'aménagement.

Bienvenue!

Énergie et développement durable

La rencontre des partenaires de la Grappe agroénergétique des Coteaux : une belle réussite!

Par Alice Chagnon, chargée de projets, Grappe agroénergétique des Coteaux



En avril 2009, M. Rosaire Guénette, président de la Cellule d'aménagement des Coteaux et maire de Champneuf, était fier d'annoncer l'octroi, par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), de statut de laboratoire rural du projet de la Grappe agroénergétique des Coteaux.

Afin de faire connaître l'avancement de ce laboratoire, une rencontre avec les partenaires du projet a eu lieu à Rochebaucourt, le jeudi 1er septembre 2011, afin de présenter un rapport sur les cultures de saules en Abitibi et au Québec. Ce rapport a été présenté par M. Michel Labrecque de l'Institut de recherche en biologie végétale.

Initialement développée exclusivement sur le potentiel de la culture du saule sur courte rotation, les partenaires de la Grappe s'intéressent à la culture d'autres plantes adaptées au climat abitibien tout autant qu'à la valorisation de la biomasse agroforestière située à proximité.

La soixantaine de participants a pu se faire une idée du potentiel en biomasse grâce à la présence de trois conférenciers :

- Développement de la filière agroénergétique par M. Cyrille Néron, Coopérative fédérée de Québec
- Filière biomasse en Abitibi-Ouest par M. Christian Léveillé, Coopérative forestière St-Dominique
- Projet pilote de production d'éthanol par M. Esteban Chornet, Enerkem

La journée s'est terminée par une visite des plantations et des expérimentations de 2007 à 2011. Le lendemain, une rencontre de la Cellule d'aménagement des Coteaux et des partenaires du projet a permis de dresser un plan d'action afin d'atteindre l'objectif principal du projet qui consiste à développer une activité industrielle dans le secteur des Coteaux.

La Grappe agroénergétique des Coteaux est un projet multipartenaires qui vise à faire lever une filière complète de production et de transformation de biomasse de source agroforestière dans le secteur des Coteaux. L'objectif premier du projet vise la dynamisation de l'infrastructure économique locale des municipalités de Champneuf, de La Morandière et de Rochebaucourt.



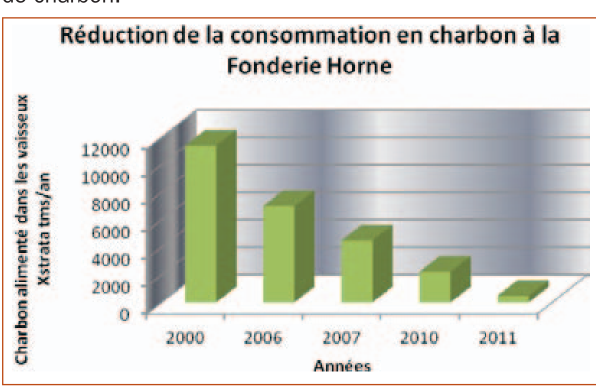
La Fonderie Horne, engagée dans le développement durable

Par Yvan Leith, surintendant Services Fonderie, Fonderie/Plan d'acide/Électrofiltres, Xstrata Cuivre Canada

Depuis plus de 25 ans, la Fonderie Horne s'est démarquée par l'innovation et le sens des affaires en empruntant la voix du recyclage. Mais depuis quelques années, l'enjeu du recyclage a pris des proportions planétaires. Les divers pays industrialisés et les pays émergents y ont tous vu un avantage pécuniaire intéressant. La Fonderie Horne, par le biais de l'expertise de ses employés, a su se démarquer des autres fonderies de même taille, dans un contexte de mondialisation des marchés très présent dans notre quotidien. Le développement durable chez Xstrata Cuivre Canada est la pierre angulaire de l'entreprise. Son accroissement passe par des projets de grande envergure en intégrant environnement, impacts sur la communauté et la profitabilité à long terme de l'entreprise pour un développement durable. Plus près de nous, la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda a mis en œuvre plusieurs projets alliant accroissement des revenus et réduction des impacts sur l'environnement.

Par exemple : **le recyclage des matières électroniques** a permis à la Fonderie Horne de remplacer le charbon comme énergie calorifique dans les vaisseaux de fonte.

L'électronique contient environ 30 % de matières organiques (plastique, fibre de verre, résine, etc.). Chaque kilogramme de matières organiques peut dégager 42 MJ, remplaçant plus d'un kilogramme de charbon qui dégage 33 MJ. Trois tonnes d'électronique peuvent remplacer une tonne de charbon.



L'énergie récupérée à partir de l'électronique pendant la fonte à haute température a contribué à réduire l'utilisation de 10 500 tonnes de charbon depuis 2000, représentant plus de 90 % de réduction. La consommation de charbon s'est élevée à 2 228 tonnes en 2010, comparativement à 11 400 tonnes en 2000 pour se situer de nos jours à 482 tonnes. Un autre avantage important est l'élimination complète des matières plastiques pendant le procédé, en raison de la très haute température de fonte, ce qui confirme l'impact positif sur l'environnement.

De plus, la Fonderie Horne organise chaque année **La journée Opération recyclage** afin de sensibiliser la communauté sur l'impact du recyclage des matières électroniques dans nos vies. Par exemple, cette année, ce sont 7 100 tonnes de matières, toutes d'origine électronique (plastique) qui ne se retrouveront pas dans le sol abitibien. Le recyclage, un choix intelligent!

Les avantages du recyclage de l'électronique pour le développement durable

- Récupération des métaux (cuivre, or, argent…).
- Réduction de l'enfouissement et de la contamination des sols.
- Utilisation minimale d'énergie fossile.
- Favorise le financement des activités des CFER (centre de formation en entreprise et récupération).
  - Évite l'envoi des produits électroniques vers les pays en voie de développement où le traitement est souvent fait au détriment de la santé et de l'environnement.
  - Potentiel de développement d'une industrie du recyclage au Québec : des entreprises ont déjà intégré des façons de faire pour séparer le plastique des métaux avant de nous envoyer l'électronique à des fins de recyclage à la Horne.
  - Il y a au Québec deux entreprises qui font la séparation du plastique des métaux. Ceci permet d'augmenter la composante récupération globale dans l'électronique.

La Fonderie Horne est un leader mondial dans le recyclage des produits électroniques

- Capacité de traiter les produits électroniques de façon sécuritaire pour la santé et l'environnement.
- Technologies uniques développées au Québec.
- Techniques d'échantillonnage sophistiquées.

Saviez-vous que 60 000 Tm de matériels électroniques traités de façon responsable à la Fonderie Horne évitent qu'environ 250 000 Tm se dirigent vers des sites d'enfouissement ?

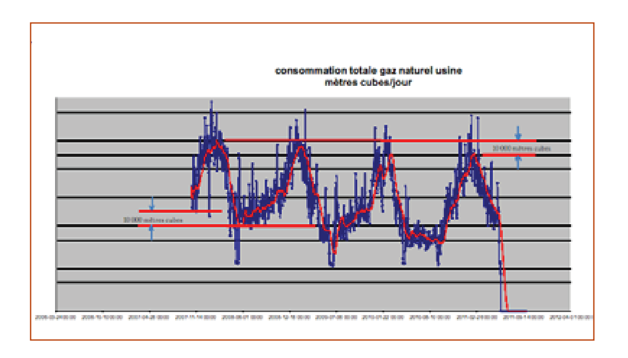


La destination des matières électriques et électroniques en fin de vie peut prendre différentes avenues.

Le recyclage est un choix de société et s'intègre très bien dans le développement durable. Par contre, les choix que peuvent prendre les sociétés en matière de développement durable sont clairement définis ou régis par des lois. L'Europe, en l'occurrence la France, a légiféré de manière responsable sur l'interdiction de l'enfouissement des matières organiques et inorganiques. Le temps presse pour nos gouvernements fédéral et provincial de mettre de l'avant un projet de loi sur l'enfouissement des matières recyclables. Déjà certaines provinces au Canada ont emboîté le pas et mis de l'avant des restrictions concernant l'enfouissement.

Le gaz naturel à la Fonderie Horne

Nous avons presque toujours été un gros consommateur de gaz naturel de par notre procédé de fusion. Depuis environ 5 ans, la Fonderie Horne a réduit considérablement sa consommation de gaz naturel par divers projets. Par exemple, en augmentant l'isolation des fournaises avec des fibres isolantes spéciales, en optimisant les brûleurs et en appliquant un meilleur contrôle sur les paramètres d'opération. Entre 2007 et 2011, la Fonderie Horne a réduit sa consommation en gaz naturel de 10 000 Nm3/jour, représentant une réduction importante de 7 263 t/année de CO2 et 1,2 million de dollars d'économie annuellement.



En conclusion, le recyclage est un choix intelligent à condition qu'il soit bien encadré. Il faut mettre les bases du développement durable afin que les générations futures puissent vivre dans un environnement de respect. Le secteur privé doit contribuer à l'essor de la vie économique et sociale. Il ne faut pas nécessairement attendre l'appareil gouvernemental avant d'agir. C'est dans cette optique que la Fonderie Horne de Xstrata Cuivre Canada innove en mettant de l'avant des projets à la fois profitables économiquement et en lien avec la communauté.



Le premier Forum québécois sur l'énergie a vécu !

Par Pape Déthié Ndione, directeur général, CREAT



Crédit photo : Yves Grafteaux

Les 16, 17 et 18 novembre s'est tenu à Shawinigan le premier Forum québécois sur l'énergie. Organisé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le forum a connu un éclatant succès. Des conférenciers, des panélistes et des leaders de haut niveau ont permis de camper les différentes facettes de la problématique et des enjeux relatifs à la dépendance du Québec au pétrole ainsi que les perspectives qui doivent inspirer les actions des intervenants. Les participants se sont joints à cet exercice et ont permis de dresser un portrait plus exhaustif des problèmes que posent l'utilisation du pétrole sous toutes ses formes, mais également des initiatives qui sont menées un peu partout à travers la province.

Un des points culminants du forum fut la période de discours prononcés par des jeunes leaders d'Environnement Jeunesse. Ces derniers ont livré un message à la fois émouvant et mobilisateur sur la nécessité d'opérer des changements immédiats dans le sens de la réduction de la dépendance au pétrole afin de ne pas compromettre leur avenir. Comme pour apporter un message rassurant, des maires sont venus témoigner d'expériences concluantes montrant par la même occasion que le virage souhaité par tous est possible. Les innovations en cours dans leurs municipalités donnent de l'espoir et laissent croire que la réduction de la dépendance au pétrole n'est pas une utopie. De plus, ces innovations ont montré qu'en plus des solutions technologiques, la volonté et le sursaut des citoyens pour le changement de comportement constituent la clé du succès.

L'Abitibi-Témiscamingue a fort bien été représentée à ce forum avec une délégation composée de membres de la Conférence régionale des élus, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de représentants de la jeunesse et du Conseil régional de l'environnement (CREAT). La région peut également se féliciter de la participation de Mme Claire Bolduc. Sa contribution a permis de mieux positionner le monde rural parmi les leviers essentiels à considérer pour la réduction de la dépendance au pétrole.

Comme les autres régions, l'Abitibi-Témiscamingue est interpellée pour la suite du processus. Elle devra mettre en place une stratégie et répondre à un certain nombre de questions du genre : Comment l'Abitibi-Témiscamingue va-t-elle prendre en charge les défis qui se posent à l'ensemble de la province? Parviendra-t-elle à mettre en place une dynamique régionale afin de développer les initiatives déjà déployées ici et là à travers la région? Quelles sont les solutions que la région compte proposer par rapport à la pertinente thématique sur l'aménagement du territoire? Comment compte-t-elle harmoniser et créer des synergies entre les processus sectoriels en cours?

Le CREAT ne sera pas en reste pour donner suite aux résultats du forum. Il compte poursuivre ses actions inscrites dans le cadre des rendez-vous de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques de manière plus générale. Il va également susciter et appuyer les initiatives qui auront à cœur la réduction de la dépendance au pétrole. Pour ce faire, il compte sur l'ensemble des partenaires que sont les municipalités, la Conférence régionale des élus, les entrepreneurs et porteurs de projets et l'ensemble de la population.



Photo de gauche à droite : Ayoub Hanzouli (UQAT), Jacinthe Châteauvert et Pape Déthié Ndione (CREAT), Yves Grafteaux (Table GIRT MRCVO et OBVT), Donald Rheault (CSN), Patrick Charron et Jacques Riopel (CRÉ Abitibi-Témiscamingue)

Crédit photo : Lucie Bataille • www.luciebataille.wordpress.com

Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) et ICI, ON RECYCLE !

Parce que réduire, c'est agir !

Par Isabelle Lemieux-Leblanc, chargée de projets, CREAT

La 11e édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), le seul événement national ayant pour thème la réduction, a eu lieu du 16 au 23 octobre dernier. Une fois de plus cette année, la SQRD proposait de relever quatre défis afin de valoriser et d'encourager les initiatives 3RV individuelles et collectives : Défi Municipalités, Défi Scolaire, Défi PME, Défi Survivre Sans Emballage! Dans le cadre de la SQRD, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest ont invité la population à réduire ses déchets, car réduire, c'est agir en matière de gestion des matières résiduelles!

Durant cette semaine, des activités ont eu lieu en région. Le CREAT a donné deux dîners-conférences sur la réduction dans la MRC d'Abitibi, où une dizaine d'employés du CSSS Les Eskers ainsi qu'une quinzaine d'étudiants de la polyvalente La Forêt ont été rencontrés et la MRC d'Abitibi a organisé une journée porte ouverte au Centre de valorisation des matières résiduelles (écocentre) afin de faire connaître aux citoyens les services qui y sont offerts. Une vingtaine de citoyens ont participé aux visites guidées. Par ces différentes activités de sensibilisation, nous espérons ainsi améliorer les connaissances de la population sur le principe des 3RV; le 1er R voulant dire Réduction à la source. On dit que le déchet le moins dommageable est celui qui n'existe pas! C'est pourquoi réduire est le premier principe de la consommation responsable. On estime actuellement que près de 85 % de nos matières résiduelles pourraient et devraient être réutilisées, recyclées, compostées ou valorisées. Ce faisant, seuls les déchets ultimes, qui ne peuvent être actuellement pris en charge par les 3RV, devraient se retrouver aux sites d'enfouissement, soit environ 15 % de nos déchets!

RECYC-QUÉBEC a aussi procédé à la remise des Attestations de performance niveau 3 du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! aux établissements attestés de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces derniers ont réussi à mettre en valeur au moins 80 % de leurs matières résiduelles en plus d'avoir réalisé des activités de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction et de réemploi.

Crédit photo : RECYC-QUÉBEC
Photo de gauche à droite : Monique Châteauvert (CREAT), Luc Morneau (RECYC-QUÉBEC), et Ulrich Chérubin (Maire d'Amos)

Depuis maintenant cinq ans, le CREAT, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, contribue à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région. C'est dans le cadre de ce partenariat que le CREAT est fier de souligner que six organisations de la région, dont 5 nouvelles, ont obtenu la plus haute distinction du programme ICI ON RECYCLE!, soit l'Attestation de performance niveau 3. Il s'agit d'une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec instaurée par la société d'État RECYC-QUÉBEC afin de souligner les efforts remarquables des ICI qui ont implanté dans leurs établissements des mesures permettant une gestion responsable de leurs matières résiduelles.



Source : Journal Le Reflet

Au total en région, ce sont quinze ICI qui sont reconnus au niveau 3, neuf au niveau 2, et douze au niveau 1. En continuant nos efforts de sensibilisation et d'information, nous espérons augmenter le nombre d'établissements attestés au cours de cette année. Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Les avantages sont nombreux pour ceux qui s'inscrivent au programme. En effet, comme pour tous les types de gestion efficace, la gestion des matières résiduelles entraîne des bénéfices tangibles sur les plans économique, environnemental et social. En plus d'être profitables, les actions de réduction à la source, de réemploi et de récupération sont fort simples. De plus, la reconnaissance offerte par le programme ICI ON RECYCLE ! permet aux organisations de faire connaître leurs valeurs et celles de leurs employés envers la protection de l'environnement.

Le CREAT offre des séances d'information sur le programme ICI ON RECYCLE ! lors de divers événements et invite les ICI intéressés par une gestion responsable des matières résiduelles à communiquer avec nous ou avec RECYC-QUÉBEC.



Crédit photo : CREAT
De gauche à droite : Daniel Rancourt (préfet MRCAO), Isabelle Lemieux-Leblanc (CREAT), Sylvie Grenier (MRCAO), Steven Maheux (MRC d'Abitibi), Jacques Riopel (préfet MRC d'Abitibi)

Des nouvelles de l'OBVT
La gestion des bassins versants



Par Marilou G. Thomas, chargée de projets, OBVT

Quoi de neuf à l'OBVT ?

Plusieurs activités de sensibilisation ont été menées à l'été 2011. Une nouveauté cette année : des formations gratuites et personnalisées sur l'aménagement des berges. Cette année encore, l'OBVT a soutenu plusieurs associations de riverains dans leurs initiatives de protection de l'eau. L'OBVT a, entre autres, organisé une distribution d'arbustes qui a permis aux associations de riverains de distribuer près de 5 000 arbustes auprès de leurs riverains. Suite au succès de cette activité, l'expérience sera renouvelée et une distribution d'arbustes se tiendra au printemps prochain. La distribution gratuite d'arbres aux riverains a également eu lieu en juin et plus de 8 000 plants ont été distribués. L'équipe de l'OBVT a également tenu plusieurs kiosques d'information tout au long de l'été et participé à des séances d'information et des reportages télévisés.

Cette année, l'OBV du Témiscamingue lance un vaste projet de restauration de berges. Le projet ***Unis pour la protection des berges du bassin versant*** sera réalisé en collaboration avec une dizaine de partenaires régionaux, dont le CREAT. Ce projet a une valeur totale de 169 000 $ et est principalement financé par le Fonds pour dommages à l'environnement d'Environnement Canada.

Le site internet de l'OBVT est maintenant en ligne depuis le mois de mai dernier. Ce site offre une panoplie d'informations sur l'OBVT et la gestion de l'eau par bassin versant. Vous pourrez, entre autres, en savoir plus sur les nombreuses actions que l'OBVT et ses partenaires mettent en œuvre pour la protection de l'eau de la région. On y trouve également une section comprenant de la documentation portant sur diverses thématiques en lien avec la protection de l'eau. Vous pouvez visiter notre site au www.obvt.ca.

Distinction particulière de la Ville de Rouyn-Noranda

L'OBVT souhaite souligner la distinction particulière reçue par la Ville de Rouyn-Noranda lors du ***Gala Misez-Eau***. La première édition de cet événement organisé par le ***Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)*** s'est tenue le 24 octobre dernier à Sherbrooke en présence du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Ce prix vise à récompenser les initiatives de protection de l'eau à l'échelle du Québec, et ce, dans différents secteurs d'activité. La Ville de Rouyn-Noranda s'est distinguée dans la catégorie municipale pour son programme innovateur de protection des lacs mis en place depuis 2009. Par ce programme, la Ville de Rouyn-Noranda s'implique activement dans la protection des lacs de villégiature de son territoire, et ce, en collaborant avec divers acteurs locaux et en soutenant les associations de riverains. La candidature de la Ville de Rouyn-Noranda a été proposée et soutenue par l'OBVT qui est fier de voir un partenaire régional se distinguer par ses actions de protection des plans d'eau.

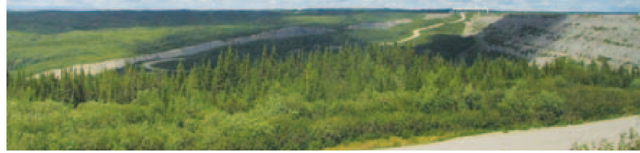


Geneviève Trudel, conseillère en gestion par bassin versant à la Ville de Rouyn-Noranda lors de la remise du prix

Battre froid au Plan Nord

par Hugo Asselin, vice-président du CREAT

C'est d'abord pour marquer des points lors de la campagne électorale de 2008 que le Parti libéral du Québec a lancé l'idée du Plan Nord. Après avoir nourri la machine à rumeurs pendant près de 4 ans, le Plan Nord a finalement été rendu public en mai 2011. S'inspirant de la Loi sur le Grand Nord de l'Ontario, le Plan Nord se targue d'être un modèle de développement durable, notamment en consacrant 50 % de la superficie totale à la protection. Mais plutôt que de soulever l'enthousiasme, l'exclusion des activités industrielles de la moitié du territoire de 1,2 million de km² du Plan Nord a reçu un accueil plutôt froid. Pourquoi ?



Crédit Photo : Nichole Ouellette

D'abord, le Plan Nord n'est pas un plan de développement territorial, mais plutôt un plan d'exploitation des ressources. Le Nord, comme les autres « régions ressources » du Québec, sera géré pour et par le Sud, avec comme principal objectif la « création de richesse ». En voulant se donner beau jeu et en insistant tellement sur sa promesse de protéger 50 % du territoire, le gouvernement reconnaît de facto son intention de développer (lire : d'exploiter) toute l'autre moitié. Or, la consultation publique a porté sur la moitié à protéger plutôt que sur la moitié à développer. Ainsi, c'est la population qui doit justifier la protection de certaines portions du territoire, alors que ce sont les compagnies privées qui devraient justifier la pertinence et le caractère durable de leurs projets de développement.

Ensuite, les fameux 50 % ne sont que de la poudre aux yeux. En effet, la protection effective de la moitié du territoire du Plan Nord ne sera réalisée qu'en 2035, soit dans près de 25 ans. En politique, une année c'est une éternité, alors imaginez 25 ans! Aussi bien dire que l'atteinte de la cible est remise aux calendes grecques. Le seul engagement solide vise la protection intégrale de 12 % du territoire d'ici 2020. Il faut ajouter à cela 5 % du territoire qui sera « mis en réserve » temporairement, jusqu'à ce qu'un projet de développement y soit proposé. Ce sera donc de peine et de misère que le Plan Nord respectera la cible de 17 % que près de 200 pays (dont le Canada) se sont engagés à atteindre d'ici 2020 lors d'une conférence mondiale tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2010.

Finalement, le Plan Nord est muet quant aux critères qui seront utilisés pour identifier les aires protégées. Est-ce que la connectivité sera assurée entre les aires protégées ? Y aura-t-il des zones tampons autour des aires protégées ? Favorisera-t-on une mosaïque avec beaucoup de petites aires protégées, ou peu de grandes aires protégées ? Quelles catégories de protection de l'UICN seront privilégiées ? Quelles mesures seront prises pour assurer la surveillance des aires protégées ? Autant de questions qui demeurent sans réponses et qui sèment le doute quant à la gouvernance du Nord et quant au potentiel du Plan Nord à respecter les principes du développement durable.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le mémoire déposé par le CREAT dans le cadre des consultations sur la stratégie de protection de 50 % du territoire du Plan Nord.

www.creat08.ca/pdf/publications/memoire20111109.pdf

La gestion des bassins versants

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) met les îles Mouk-Mouk sur la carte !



Par Yves Grafteaux et Patricia Boutin

L'OBVAJ rédige actuellement un portrait pour la partie québécoise de la rivière Moose… Vous ne replacez pas encore la rivière ? Nous appelons aussi ce territoire « le bassin versant du lac Abitibi ». Ce lac d'Abitibi-Ouest est traversé géopolitiquement par la frontière ontarienne. Côté québécois, quatre sous-bassins versants sont disposés en corolle autour du lac et l'alimentent en eau d'une qualité variable. Plus loin en aval, du côté ontarien, le lac Abitibi se jette dans la rivière Abitibi et enfin la rivière Moose. Et c'est bien sur le bassin versant du lac Abitibi que nous retrouvons les fameuses îles Mouk-Mouk, plus précisément au sud du lac Duparquet, un tributaire du lac Abitibi.

Nos rivières (Moose, Harricana, Nottaway) ne sont en fait pas des rivières…il est en effet à noter que d'un point de vue toponymique, ces fleuves sont appelés « rivières » du fait de la traduction directe de l'anglais *river*! Et ces cours d'eau sont bien des fleuves car ils se jettent directement dans la baie James.

En quoi consistent un portrait et une analyse ?

La rédaction de ce portrait de territoire est particulière à cet effet que nous devons penser en termes de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

La gestion intégrée de l'eau consigne des informations qui vont mettre en évidence les liens entre facteurs et conséquences. Par exemple, la localisation des parcs à résidus miniers non restaurés corrélée avec les mesures de qualité de l'eau permet d'expliquer des mesures de pH inhabituelles ou des concentrations en métaux élevées. La gestion intégrée de l'eau intègre aussi la concertation et trouve sa force dans le dialogue. Par exemple, la connexion entre une cartographie décrivant les activités économiques et une association de chasse et pêche mentionnant une baisse de la qualité de pêche sur la même rivière pourra démontrer l'impact d'un site de rejet minier sur la qualité de l'eau. Un fossé curé excessivement amènera un excès de sédiments en suspension qui vont se retrouver dans la rivière et colmateront les frayères à poissons. Voici autant de situations à corriger en collaborant avec les parties concernées.



Fossé creusé en excès, seul le tiers inférieur devrait être curé pour limiter l'apport de sédiments vers l'aval.

La structure même de l'organisme de bassin versant reflète cette volonté de concertation en amenant à la même table des acteurs de milieux différents dont les activités touchent au milieu hydrique. Ainsi, l'OBVAJ réunit industriels forestiers et miniers, municipalités, associations de riverains et protecteurs de l'environnement…

Dans cette volonté de mailler les données, de nombreuses mesures de qualité de l'eau sont confrontées et s'enrichissent mutuellement. Les stations d'épuration des eaux municipales, les mesures d'analyses exigées des compagnies minières par Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les mesures du Réseau de surveillance volontaire des lacs, celles des stations de contrôle du Réseau rivières du MDDEP… bref, beaucoup de données à colliger et à retravailler afin de les rendre interprétables.

Voyez-vous ce que j'ignore ?

En plus des données factuelles, nous voulons faire appel au public pour recueillir leurs perceptions et préoccupations sur les rivières et les lacs.

Par exemple, le CREAT relevait dans son document sur les perceptions de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue, que la population attribue le développement des cyanobactéries dans les lacs de la région ces dernières années à une mauvaise gestion des eaux usées domestiques, mais aucune mention n'était faite de la part des participants sur le manque de bandes riveraines au bord des lacs et des rivières.

Prochainement, nous tiendrons une série de réunions autour de La Sarre pour rencontrer les personnes désireuses de participer à l'élaboration de notre portrait de situation. Vous aussi, vous pourrez y discuter des enjeux que vous jugez importants, des actions à privilégier sur le bassin versant de la Moose et autour du lac Abitibi.

Que vont révéler cet état de situation et ce diagnostic ?

Certes, le bassin versant de la Moose est très agricole, mais la problématique régionale ne reposera peut-être pas seulement sur les conséquences de l'agriculture. Ce territoire sis au milieu de la plaine argileuse est colonisé par une multitude de résidences isolées avec autant de systèmes de traitement individuels dont l'efficacité serait à évaluer. Plusieurs stations de rejets d'eaux usées non traitées sont aussi répertoriées alors qu'ailleurs des barrages hydroélectriques sont accusés de variations problématiques du niveau des eaux (pensons au lac Macamic et à la prise d'eau de la ville).



Le piétinement des vaches pâturant dans un ruisseau entraîne lui aussi des sédiments (et des excréments) vers l'aval.

Eau plaisir de se lire !

L'intérêt de l'état de situation et de son analyse (le « diagnostic » réside dans le fait que ces documents sont lus et commentés par pas moins de 14 ministères! L'eau dans l'atmosphère est scrutée par Environnement Canada, elle arrose les champs sous la surveillance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mouille nos routes sous forme de neige ou de pluie encadrée par le ministère des Transports, s'infiltre dans le sol sous les yeux bienveillants du MDDEP (entre autres) et l'eau de nos lacs et rivières multiplie les dorés pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune…

L'OBVAJ, comme 39 autres organismes de bassin versant au Québec, tente donc de compiler ces enjeux et d'améliorer la situation de qualité et/ou de quantité des eaux de toute la région.

Si vous désirez nous aider à finaliser le portrait et dégager les grands enjeux de votre territoire en matière de gestion de l'eau, contactez-nous : info@obvaj.org

819 824-4049, p. 303

ou directement à nos bureaux de Val-d'Or, 46 place Hammond. Des réunions auront lieu à La Sarre et ses environs au cours des prochains mois.

Opémican : cap sur le 25e parc national du Québec

Par Simon Laquerre, conseiller en tourisme plein air, Société de développement du Témiscamingue

L'Abitibi-Témiscamingue compte déjà un parc national, celui d'Aiguebelle, qui célébrait ses 25 ans l'année dernière. Elle pourrait bientôt avoir le privilège d'en accueillir un deuxième, le parc national d'Opémican, situé entre les lacs Témiscamingue et Kipawa.

Dans les mois à venir, le projet de parc national d'Opémican entrera dans sa dernière ligne droite.

Regard sur la genèse de ce projet d'envergure et des étapes à franchir avant sa création.

Historique du projet

La volonté des intervenants du Témiscamingue à protéger le territoire d'Opémican, situé sur une pointe du lac Témiscamingue à 20 km au nord de la ville de Témiscaming, remonte aux années 1970. À cette époque, les démarches entreprises avaient pour but de restaurer et mettre en valeur le poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican avec ses bâtiments historiques (hangar à estacades, atelier de mécanique et de forge, atelier de menuiserie et chalouperie, etc.).

Le poste Opémican fut classé bien culturel par le gouvernement du Québec en 1983. Aussitôt le classement promulgué, le milieu entreprend des négociations avec l'Upper Ottawa Improvement Company (I.C.O.) afin d'acquérir le site. Après plusieurs années de pourparlers, la Corporation Opémican de Témiscaming fait l'acquisition du site en 1992.

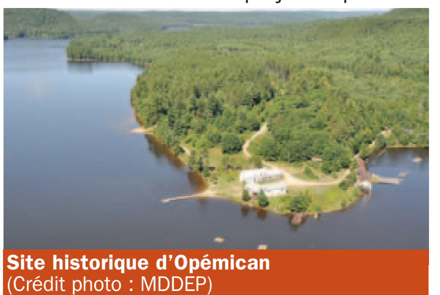
En 2000, à l'initiative de la Corporation Opémican et du milieu témiscamien, le site de la pointe Opémican est désigné parc régional par le gouvernement du Québec. Malgré ce nouveau statut de protection, le site ne bénéficie toujours pas des sommes d'argent nécessaires à sa conservation et à sa mise en valeur.

En 2002, une lettre est transmise au gouvernement par les intervenants du Témiscamingue lui demandant d'explorer la possibilité d'intégrer le site d'Opémican au réseau des parcs nationaux du Québec.

Deux années plus tard, une visite terrain est effectuée par le Service des parcs en collaboration avec la Société de développement du Témiscamingue et la Corporation Opémican. Il est ressorti de cette visite que le site d'Opémican recèle de nombreux attraits biophysiques et historiques constituant une unité de paysage naturel d'un grand intérêt. Toutefois, le site d'Opémican en lui-même est de dimension restreinte (environ 7 km²), ce qui lui permet difficilement de représenter adéquatement la région naturelle où il se situe. Toutefois, le site est adjacent à d'importantes superficies de terres publiques tant en bordure du lac Témiscamingue que dans l'arrière-pays. Le Service des parcs envisage alors d'adjoindre au site d'Opémican un bloc significatif de terres publiques afin de définir un territoire d'étude dans lequel pourrait être délimité un projet de parc.

Escarpement rocheux du lac Témiscamingue (Crédit photo : SDT)

En 2005, l'équipe du Service des parcs effectue une campagne terrain afin de délimiter le territoire d'étude et, parallèlement, une série de rencontres avec les utilisateurs du territoire sont tenues. L'année suivante, des séances d'information publiques sont tenues à propos de ce territoire d'étude et du projet de parc.



Site historique d'Opémican
(Crédit photo : MDDEP)

En 2007, un décret gouvernemental attribue à une partie du territoire à l'étude un statut temporaire de protection, soit celui de réserve de biodiversité projetée aux fins de parc.

En 2009, le Service des parcs met sur pied un groupe de travail composé de représentants régionaux. Les membres travaillent dans un esprit de collaboration pour mener le projet à terme, c'est-à-dire, jusqu'aux audiences publiques.

Finalement, au printemps 2011, le gouvernement publie le document État des connaissances du projet de parc national d'Opémican.

L'État des connaissances

Le document État des connaissances dresse le portrait des différentes caractéristiques du territoire à l'étude et de ses éléments d'intérêt. Le site présente tout d'abord un intérêt historique en raison de la présence de bâtiments patrimoniaux, vestiges des opérations de flottage du bois sur le lac Témiscamingue. Le territoire possède également des éléments naturels particuliers et souvent remarquables qui méritent d'être protégés : sites de nidification du faucon pèlerin, sites de ponte de tortues, plantes rares, érablières matures, grandes forêts de pins blancs et de pins rouges, etc. Pour plus de détails, il est possible de consulter l'État des connaissances à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/opemican/index.htm

Les étapes à venir

Au début du printemps 2012, un plan directeur provisoire qui présente une délimitation du parc national ainsi qu'un concept de mise en valeur (propositions de tracés de sentiers et de parcours canot/kayak, restauration des bâtiments patrimoniaux, etc.) sera soumis à la population pour consultation. Ensuite, vers la fin du printemps 2012, des audiences publiques auront lieu. Sur la base des conclusions de cette consultation, le gouvernement procédera à la prise de décision quant à la création du parc.

Page d'appui au projet de parc national d'Opémican : www.facebook/ParcnationalOpemican

Carte du territoire à l'étude

Le territoire à l'étude du projet de parc national d'Opémican couvre une superficie de 304 km². Le territoire à l'étude n'est pas une limite officielle. C'est seulement lors des séances d'information au printemps 2012 que le gouvernement proposera à la population une limite de parc.



Le territoire à l'étude du projet de parc national d'Opémican couvre une superficie de 304 km². Le territoire à l'étude n'est pas une limite officielle. C'est seulement lors des séances d'information au printemps 2012 que le gouvernement proposera à la population une limite de parc.

Une école secondaire pro-environnement!

Par des enseignants qui environnementalisent la génération de demain!



L'école Marcel-Raymond, son personnel et ses élèves, sont très engagés au niveau écologique. Des activités de sensibilisation, d'information et de recherche sont monnaie courante dans l'établissement. L'école possède, depuis 2009-2010, le statut ÉVB et la reconnaissance niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE! Aussi, elle se classait en troisième position des écoles primaires et secondaires en Abitibi-Témiscamingue pour le Défi Climat 2011.

D'un point de vue pédagogique, l'intégration du programme ICI ON RECYCLE! se fait assez bien dans différents cours. En géographie de première secondaire, on fait beaucoup de liens entre ce programme et la compétence « Développer sa conscience citoyenne ». En anglais de deuxième secondaire, l'enseignant travaille un chapitre sur le recyclage.

La gestion des matières résiduelles s'est grandement améliorée. L'école s'est dotée de composteurs pour la cafétéria, d'une station de recyclage avec lavabo pour le retour des cabarets du dîner, de bacs à recyclage pour le papier et le carton dans tous les locaux. Nous faisons aussi la collecte des cartouches d'encre.

L'école Marcel-Raymond est fière de participer à la sensibilisation de la jeune génération par des actions concrètes. D'autre part, nous encourageons toutes les écoles à s'inscrire au Défi Climat, c'est simple, rapide et ça fait réfléchir.

Environnementalement vôtre!

Forêts de proximité : loin des attentes

Par Hugo Asselin, vice-président du CREAT

L'adoption par le public de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, en 2010, a été favorisée par au moins trois modifications majeures au paradigme forestier québécois : (1) le transfert de la gestion forestière de l'industrie vers le gouvernement, (2) la mise en place de l'aménagement écosystémique et (3) l'implantation des forêts de proximité. Tandis que les deux premières mesures étaient assez bien expliquées, un flou inquiétant a été maintenu quant à la troisième. En effet, malgré que le terme « forêt de proximité » soit employé plus d'une vingtaine de fois dans le texte de la loi, il n'y est défini nulle part.

Les attentes concernant les forêts de proximité étaient très élevées, notamment parmi les petites collectivités, les communautés autochtones et les entreprises d'économie sociale. Il aura fallu attendre plus d'un an avant qu'une consultation ne soit amorcée sur les forêts de proximité.

Première déception : seules les responsabilités seront transférées aux régions. Les moyens de s'en acquitter resteront à Québec. Il est pour le moins utopique de penser que les forêts de proximité seront toutes autosuffisantes dès le début. Cette obligation de générer des revenus mettra beaucoup de pression sur les forêts de proximité. En outre, ces forêts seront assujetties à la même obligation de production que les autres forêts publiques, où la récolte représente parfois plus de 90 % de la possibilité forestière. La marge de manœuvre sera donc très mince pour la valorisation des produits forestiers non ligneux et du récréotourisme.

Deuxième déception : la grande majorité des forêts de proximité existent déjà et très peu de nouvelles forêts de proximité seront créées. En effet, les Conventions de gestion territoriale (CGT), les Conventions d'aménagement forestier (CvAF) et les Contrats d'aménagement forestier (CtAF) seront convertis en forêts de proximité. Ceux qui espéraient obtenir de nouvelles superficies à gérer en forêts de proximité devront se battre pour obtenir l'un des 10 à 15 projets pilotes annoncés.

Troisième déception : les forêts de proximité sont considérées à part du reste des forêts publiques. Pourtant, l'occasion aurait été belle de faire siéger les délégataires de forêts de proximité aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT) de façon à ce que toutes les forêts publiques soient vraiment gérées de façon intégrée, selon des principes communs.

Pour l'instant, à peine 5 % de la forêt « commerciale » du Québec fait partie des forêts de proximité. Les quelques projets pilotes supplémentaires ne suffiront probablement pas à faire augmenter significativement ce pourcentage. Pourtant, le modèle de la grande industrie qui gère des millions d'hectares à la fois a montré ses limites. Partant du principe « on n'est jamais mieux servi que par soi-même » et sachant que « small is beautiful », pourquoi ne pas donner aux communautés forestières les moyens de se développer? Malheureusement, la vision gouvernementale des forêts de proximité est encore loin des attentes.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le mémoire déposé par le CREAT dans le cadre des consultations sur la mise en place des forêts de proximité.

www.creat08.ca/pdf/publications/memoire2011110901.pdf



Crédit photo : MRNF

Les tables GIRT de la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'œuvre

La table GIRT, un outil pour la population!

Par Yves Grafteaux, coordonnateur de la Table GIR, MRC de La Vallée-de-l'Or

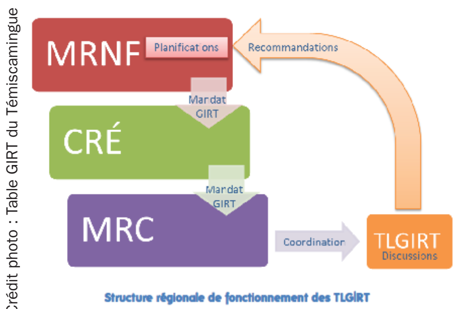
Dans le domaine des ressources forestières et minières, le citoyen se sent souvent démuni et impuissant face aux géants de l'industrie. Il existe pourtant un outil efficace et accessible pour faire entendre la voix de la population: la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

Cette table a pour mandat de réaliser la concertation sur les questions liées à l'exploitation des ressources naturelles, bois et minéraux en tête. Outil du MRNF (ministère des Ressources naturelles et de la Faune), cette table de concertation rassemble les représentants de tous les utilisateurs du territoire : pourvoyeurs, communautés autochtones, chasseurs et pêcheurs, motoneigistes, organismes environnementaux et quadistes y côtoient mensuellement les compagnies forestières, les minières et le Ministère. Dans un esprit de collaboration mutuelle, les représentants échangent leurs préoccupations et s'orientent vers des consensus et des ententes harmonisant les usages du territoire public. Les recommandations des membres sont alors transmises au MRNF qui s'en inspire (fortement) pour élaborer ses plans d'aménagement forestier intégré tactique et opérationnel (PAFI-T et PAFI-O). Sur ces plans, apparaîtront les zones de coupes et les modalités associées pour les opérations forestières des prochaines années.

La concertation à la table, en amont de la planification, doit permettre idéalement au MRNF de mettre sur pied une exploitation forestière raisonnable, durable et acceptable pour tous.

Une particularité régionale

Récemment mises sur pied (autour du mois de mars 2010), les tables GIRT de l'Abitibi-Témiscamingue ne sont heureusement pas pionnières de la concertation en région. Certains lieux de discussion existaient avant leur création et ont influencé la structure actuelle du réseau GIRT en région. Actuellement, 5 tables GIRT existent pour l'Abitibi-Témiscamingue, soit une par MRC : Abitibi, Abitibi-Ouest, Ville de Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or.



Crédit photo : Table GIRT du Témiscamingue

Ces tables sont mises en place au sein des MRC à la demande de la CRÉ qui en a reçu le mandat du MRNF. Une histoire complexe de transfert de mandats qui n'influent heureusement pas sur la qualité des discussions qui s'y déroulent! Autre particularité pour notre région, ces tables ont un territoire de compétence correspondant à celui de chaque MRC et non à la limite des unités d'aménagement forestier du MRNF. Cela facilite d'ailleurs le sentiment d'appartenance des membres de la table à un territoire concret et tangible. L'adaptation des recommandations de chaque table aux territoires des unités d'aménagement forestier revenant alors aux équipes de planification du MRNF.

Table GIRT, mode d'emploi

La table GIRT existe pour traiter de préoccupations générales, touchant un maximum d'utilisateurs du territoire public. Chacun des représentants siégeant à la table est officiellement mandaté par son groupe et défend les intérêts du plus grand nombre. Pour les dossiers plus particuliers, il existe une voie parallèle permettant à un utilisateur du territoire de défendre une cause qui lui est propre directement avec le MRNF. Cette voie correspond à ce que l'on appelle un « article 56 » selon les termes de la Loi sur l'aménagement durable des forêts.

Concrètement, un chasseur souhaitant une bande de protection accrue autour des camps de chasse s'adressera à son représentant qui, s'il juge que la demande représente bien une préoccupation générale des chasseurs, transmettra la préoccupation à la TLGIRT, laquelle émettra ensuite une recommandation au MRNF qui décidera finalement de modifier ou non la réglementation en réponse à la demande initiale du regroupement des chasseurs.

En revanche, une personne souhaitant déplacer d'une dizaine de mètres le tracé d'un projet de chemin forestier s'adressera directement au MRNF sans passer par la TLGIRT puisque sa demande est plutôt d'ordre personnel.

La table GIRT est donc un outil très efficace pour traiter les demandes d'ordre général de la population. Reflétant surtout l'évolution de la mentalité de la population et des usages que celle-ci fait du territoire public, les recommandations que transmet la table GIRT au MRNF aideront à maintenir l'exploitation durable du territoire public par, et pour tous les utilisateurs.

Dossiers 2011-2012 du Témiscamingue

Par Marie-Claire Legault, coordonnatrice de la Table GIR du Témiscamingue

Les membres de la table GIR s'activent depuis 2006 dans les dossiers d'harmonisation touchant les enjeux de l'utilisation multiple du territoire forestier de la MRC du Témiscamingue. Cet automne, nous débutons avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui consulte la population pour le projet d'une politique sur les forêts de proximité. Les membres sont invités à y participer en grand nombre.

Ensuite, nous allons participer aux rencontres de la table d'harmonisation et de suivi du projet minier Zeus, dépôt Kipawa de Matamec explorations inc. qui a été formé en avril 2011. Le but de ces réunions est d'informer, d'échanger et de faire le suivi du projet. La propriété Zeus est située à 65 kilomètres à l'est de la ville de Témiscaming; on y retrouve des terres rares.

Le dossier déprédation du castor complète sa troisième année. Le bilan positif nous incite à continuer. Voici un bref survol du travail : ce projet implique l'Association des trappeurs et son président, M. Gérald Pétrin — à trapper les castors du 15 avril au 15 mai chaque année (avec l'obtention d'un permis SEG du MRNF) sur un territoire d'environ 350 kilomètres en territoire non organisé. Ensuite, ceux-ci installent des protecteurs de ponceaux et continuent la surveillance jusqu'à l'ouverture de la trappe en octobre.

Le dossier paysage sera à l'ordre du jour cet automne afin d'en arriver à la signature d'un protocole d'ici le début de l'année. Nous recherchons les paysages qui devraient être protégés lors de la planification de coupes forestières. Ce travail fait en amont avec les utilisateurs du milieu forestier évite les malentendus de dernière minute lors de consultations publiques des plans d'aménagement forestier.

L'Association des trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue a soumis un projet de formation d'un comité régional pour discuter de la martre afin d'aider les tables GIR locales des 5 MRC dans leur dossier respectif. Le but recherché est d'en arriver à un protocole sur la martre d'ici le mois de mai 2012.

Enfin, nous participerons à la démarche sur la planification des activités forestières du MRNF (PAFI). Souvenons-nous que l'objectif de la GIRT est de permettre à toutes les parties intéressées sur un territoire donné de participer à l'établissement d'orientations d'aménagement des ressources du milieu forestier et de faciliter la traduction concrète de ces orientations dans les plans d'aménagement forestier intégré. En résumé, la contribution des tables GIRT vise l'acceptabilité sociale de la planification et des interventions forestières.



Membres 2011-2012

Adhésions en date du 15 novembre 2011

Associations de riverains et organismes environnementaux

Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT)
Société du loisir ornithologique de l'Abitibi (SLOA)

Milieux socioéconomique, communautaire et syndical

Corporation de développement économique de Senneterre
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Rouyn-Noranda, Ville et villages en santé
Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'A.-T. (SEUAT)

Milieux de la santé, de l'éducation et de la recherche

Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda (CSSSRN)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Milieux industriel et des entreprises

BioJoule inc.
Osisko Exploration ltée

Municipalités, villes et M.R.C.

Municipalité d'Angliers
Municipalité de Barraute
Municipalité de Belcourt
Municipalité de Duhamel-Ouest
Municipalité de Gallichan
Municipalité des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
Municipalité de Lorrainville
Municipalité de Nédelec
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
Municipalité de Palmarolle
Municipalité de Roquemaure
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé
Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana
Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues
MRC de Témiscamingue
Ville de Rouyn-Noranda
Ville de Senneterre

Et 16 individus

Veuillez prendre note que les opinions émises par les signataires des articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement la position du conseil d'administration du CREAT. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Formulaire d'adhésion *(du 1er avril au 31 mars)*

Nom : ____________________ Prénom : ____________________ Organisme (entreprise) : ____________________

Adresse : ____ Code postal : ____________________

Tél. rés. : ____________________ Tél. trav. : ____________________ Télécopieur : ____________________

Courriel : ____ Site Internet : ____________________

Étudiant : 5 $ - Individu : 12 $ - Organisme à but non lucratif : 35 $
Municipalité de moins de 5 000 habitants ou entreprise de moins de 50 employée : 50 $
Institution (autres municipalités, MRC, Comission scolaire, etc.) : 100 $ - Entreprise de plus de 50 employés : 200 $

Vous pouvez payer votre adhésion par PayPal.

Libellez votre chèque et faites-le parvenir au :

CREAT
26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770 • Courriel : info@creat08.ca • Site Internet : www.creat08.ca

Imprimé sur papier recyclé à 50 %



